

U VISCUVATU



A 722, A 1937, A 1939p

0 50 100 150 200 m



Commune :
VESCOVATO (346)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A
Feuille(s) : 000 A 09
Qualité du plan : Plan non régulier

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 690 B
Document vérifié et numéroté le 22/03/2022
A CDIF de Bastia
Par Laurence SAULI
Inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

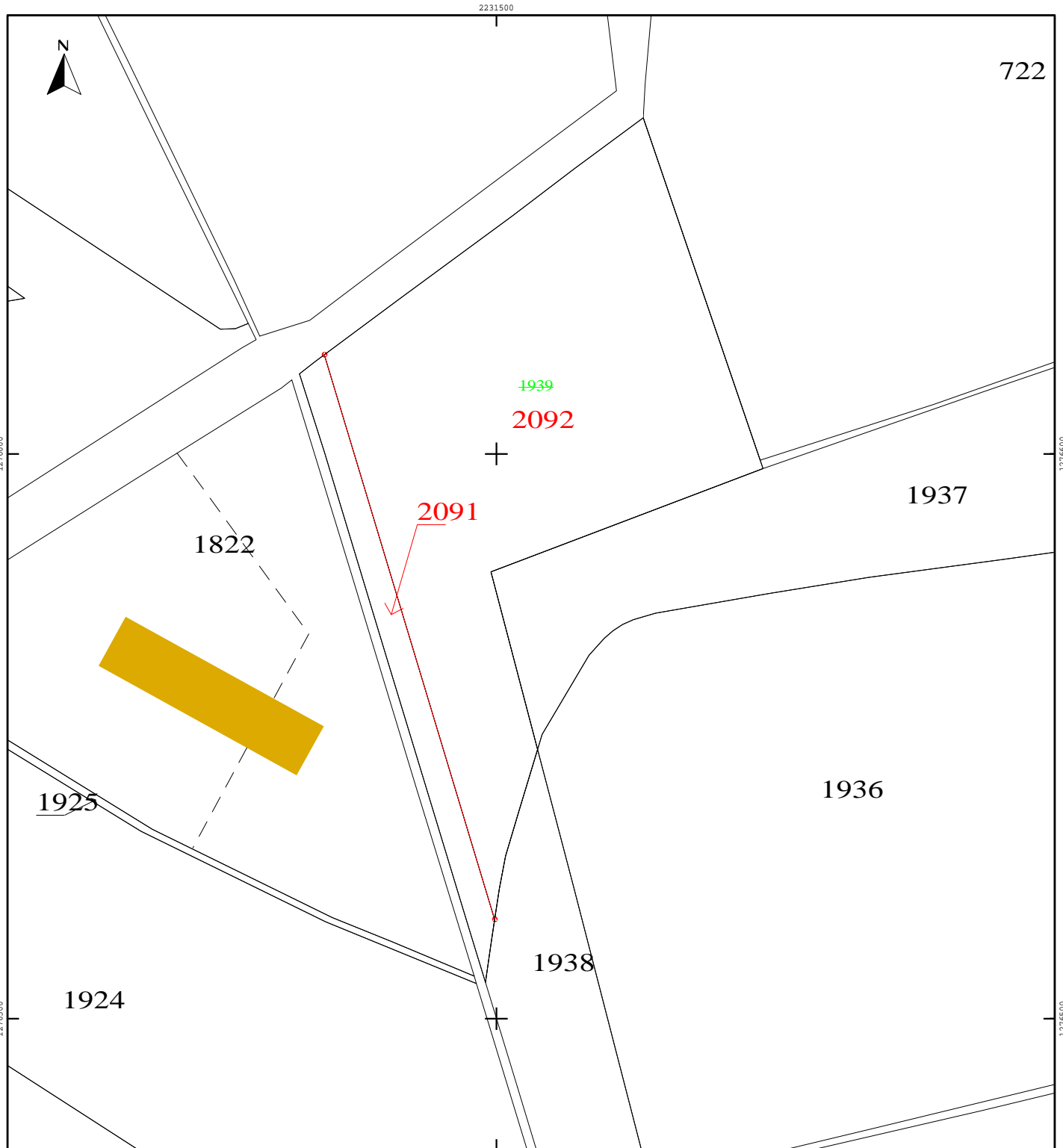
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24/03/2022
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par BERWANGER G. (2)
Réf. : 13151/CD1
Le 27/01/2022

BASTIA
1 RUE DES HORIZONS BLEUS
QUARTIER RECIPELLO
BP 301
20402 BASTIA
Téléphone : 04 95 32 94 52
Fax : 04 95 32 93 94
cdif.bastia@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Bastia, le 10 Mars 2022

Monsieur le Président du Conseil Exécutif
de Corse
Hôtel de la Collectivité De Corse
22, Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO Cedex

Nos réf. : MPB/RMO-2022-0083

Objet : Cession régularisation foncière

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander par la présente :

- La cession des parcelles A 722, A 1937, A 1939P sur la commune de Vescovato, en vue de réaliser le projet de pôle petits ruminants ;
- La régularisation au droit de la parcelle E 297 de 1245 m² de domaine public routier sur la commune d'Altiani, en vue de réaliser les aménagements extérieurs (notamment parking) du pôle de compétences en élevage de l'ODARC.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma sollicitation et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

La Directrice par intérim,

Marie Pierre BIANCHINI

